Edito du Maire :

Avec l'année qui se renouvelle une fois de plus, notre Commune aura continué à tracer sa route, sans bruit mais avec obstination, dans le fracas des bouleversements que l'actualité nous fait vivre ou subir au quotidien de ce Monde ultra médiatisé.

Avec des réalisations qui s'inscriront dans la durée, la fibre optique arrivée dans la Commune, la rénovation de bâtiments communaux et patrimoniaux, la souscription publique au profit du clocher de notre église de prés de 10 000 euros, avec un site internet qui séduit et fait rayonner la Commune, avec des projets qui avancent à leur rythme, des travaux qui se concrétisent sur nos estives pourtant perturbées dans leur activité.

Avec aussi une activité associative toujours dense, qui continue.

Avec enfin une Commune bien vivante et bien présente partout où elle peut faire entendre sa voix.

La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées est maintenant en place ainsi qu'un Office de Tourisme unique à l'échelle du Couserans. L'idée de Commune Nouvelle mise en réflexion, avec partout et toujours la farouche détermination de défendre nos intérêts.

Que l'année 2018 soit pour chacune et chacun de vous une belle et Bonne Année. C'est le souhait que je formule dans ce modeste édito et que je renouvellerai directement le SAMEDI 6 JANVIER 2018

à 18 heures, dans notre salle Polyvalente.

Gérard DUBUC

Des activités économiques diverses et variées :

Une grande diversité d'activités commerciales et artisanales caractérise l'économie de la Commune.
En figure de proue, l'Auberge de l'Isard et la fromagerie de la Calabasse portent loin l'image et la renommée de la Commune. On citera aussi l'entreprise Multibat Couserans de Fabrice BENETOUX et celle de Jonathan SOCCOL, la centrale électrique d'Alain ESTAQUE, l'enseigne BUMBLE BEE cadeaux-souvenirs de Rob et Leslie KIRTON, la fabrique de sève de bouleaux d' Eddy aux Bantines, les fruits rouges de Pauline et Guillaume aux Illous, la chapellerie d'Isabelle à Anos, les créations en bois de Christophe ainsi que celles de Nadege en bijoux et accessoires en cuir, plumes et textiles à Rouech, les services espaces verts et débroussaillements de Stéphane à Anos, de Christopher à Coume de Vengue, de Baptiste à Burs, sans doute prochainement les productions bio de Bruno et Paola à Autrech.

L'épicerie du village : un enjeu d'avenir et de services de proximité.

Plus qu'un commerce, l'épicerie du Courdet est un véritable service de proximité pour la population permanente ou occasionnelle de la Commune et des alentours.
Maryline y reçoit une fidèle clientèle avec gentillesse et dévouement et souhaiterait dans un avenir proche, trouver un repreneur pour son affaire idéalement située avec marges possibles de développement.
Nous souhaitons qu'une reprise sérieuse de cette épicerie émerge très vite pour que cette précieuse activité commerciale de proximité reste dans son domaine, celui de l'Entreprise et de l'initiative privée.

La marbrière de Rouech en objectif

L'entreprise PLO porteuse d'un projet de réouverture de la marbrière de Rouech, a maintenant bouclé un dossier complet, après étude complémentaire d'impact sur les espèces protégées. Ce dossier se trouve dans les circuits administratifs et plus précisément au Ministère de la Transition écologique pour examen et autorisation d'exploiter qui sera du ressort de la Préfecture de l'ARIEGE.
Nous avons été invités au mois d'Aout par la municipalité de Moulis à l'occasion des Journées du Marbre organisées par l'Association locale de Valorisation du Patrimoine Moulisien.
Nous avons pu constater sur place toute l'activité et le dynamisme impulsé par cette activité soutenue par les élus de Moulis et la population unanime.

Journée de Pâques :

Une bien belle journée organisée par l'association des Amies de l'Eglise autour de Pâques en ce 16 Avril 2017 où débuta un concert gratuit polyphonique donné par Les Chanteurs Occitans de la Bethmalaise en l'Eglise de Saint Lary à 15h. S'en est suivi la distribution de Bugnes et de l'omelette sucrée flambée.
Les festivités se sont prolongées sur le parvis de l'Eglise où quelques artisans locaux ont exposé leur savoir-faire accompagnés de chants et danses autour d'une journée bien ensoleillé et forte agréable.

Foire de Printemps :

Une bien belle journée organisée par le comité des Fêtes de Saint Lary pour sa foire de Printemps en ce 07 Mai 2017. Nombreux ont été les Artisans/commerçants locaux à participer à cette manifestation annuelle.
La journée c'est terminée par un bal à la salle des Fêtes autour d'une grillade.
Belle réussite.

Loto des chasseurs :

Les chasseurs du village de St Lary, regroupés en association, profitent de l'intersaison pour créer des animations afin de donner vie au « pays ».
Profitant de ce long week-end de l'Ascension ils ont organisé, samedi 27 Mai au soir, un magnifique loto dans la salle polyvalente communale.
Bien que soumis à la concurrence le succès fut remarquable.
La générosité et le dévouement des chasseurs qui n'hésitent jamais à s'investir chaque fois que nécessaire, ainsi que la qualité des lots proposés, expliquent ce succès chaque année renouvelé.
Faut reconnaître que c'était du beau et du bon qui était proposé aux participants : corbeilles gourmandes , moutons, longes de porc, fromages, jambons, croustades, diverses bouteilles d'apéritif et digestif, corbeilles de fruits, suspensions florales et divers bons d'achats dont le plus important s'élevait à 300 euros.
Faut surtout pas passer sous silence la généreuse participation des commerçants qui offrent de nombreux lots de qualité. Qu'ils en soient sincèrement remerciés.
Une bien agréable et conviviale soirée.

Loto des Amis de l'Eglise :

Salle comble le 11 Aout 2017 lors du loto organisé par les « Amis de l'Eglise de St Lary », cette association qui a pour but de récolter des fonds afin d'assurer l'entretien et la rénovation du patrimoine que représente l'église du village.

Fête du Village :

La fête du village à eu lieu le week-end du 20 Août 2017 et a été riche de sucés une foi encore avec en premier lieu une soirée tapas le vendredi soir auquel ont assisté entre 120 et 150 personnes suivi d'un concert pop rock avec le groupe Les Potes en Stock" mettant une ambiance extraordinaire.
Remis de la soirée mouvementé, a eu lieu le samedi après-midi le traditionnel concours de pétanque avec 28 doublettes inscrites suivi à 16 heures d'un goûté pour les enfants. S'en est terminé la soirée avec 202 inscriptions au repas pour déguster une bonne Mounjetade accompagnée par l'orchestre Koncept qui a su contenter les grands comme les petits suivi du feu d'artifice.
Le lendemain matin, une messe a été célébré en l'Eglise de Saint Lary à 10 heures suivi de la commémoration au monument aux Morts. 17 heures retour des festivités avec un bal trad accompagné par Les Bethmalais avec à 19 Heures un apéritif offert par le comité des fêtes pour clore cette belle fête.

Salon du livre :

Il fallait de l'audace pour oser organiser un salon du livre dans un petit village niché tout là-haut, à l'extrémité de la vallée de la Bellongue.
Sous l'impulsion de Florence, sa présidente, l'association « LES AMIS DE L'EGLISE DE ST LARY » l'a fait. Cette association, dont le but premier est la conservation et l'entretien du patrimoine que représente son église, organise diverses animations dans le but de collecter quelques fonds afin de financer les multiples et divers travaux de restauration. Ajouter la culture littéraire à l'éventail des thèmes de ses animations semblait être une gageure.
On pouvait craindre le pire, et ce fut le meilleur.
Le premier salon, en 2016, avait rassemblé une quinzaine d'auteurs. Le succès fut tel que le réitérer en 2017 s'imposait.
Cette deuxième édition fut un succès total. L'église qui accueillait ce salon était presque trop petite pour loger les 26 auteurs venus exposer leurs ouvrages. Ils ne furent point déçus, les visiteurs furent nombreux et les ventes excellentes.
Après un accueil aux petits fours et boissons chaudes ce sont les enfants qui firent montre de leur talent lors d'un concours de dessin alors que les premiers visiteurs contemplaient les œuvres littéraires exposées.
A la mi-journée le père CARRERE et Monsieur le maire nous invitaient à l'inauguration de la restauration de la chapelle dite « du bout du pont », située à l'entrée Est du village.
L'après-midi, l'exposition des œuvres était couplée avec un concours d'orthographe, la dictée de Lilou dont le thème « Patrimoine » s'imposait en cette journée qui justement lui était consacrée.
C'est dans une joyeuse, franche, sympathique et sincère convivialité et fraternité que furent partagés les rafraichissements et les diverses pâtisseries confectionnées par « les Amis de l'église de St Lary ». Qu'ils faisaient plaisir à voir tous ces visages rayonnants, et qu'ils faisaient plaisir à entendre tous ces élogieux commentaires lors du goûter littéraire qui clôturait cette journée culturelle.
Que du plaisir pour tous.
Assurément il y aura une troisième édition l'an prochain…

Loto du comité des fêtes :

Salle comble pour le loto du samedi 28 Octobre 2017, organisé par le dynamique comité des fêtes de la commune.
Faut dire que les lots étaient nombreux et de valeur non négligeable. L'heureux gagnant du gros lot pourra jouir d'un voyage d'une semaine au Portugal, accompagné de la personne de son choix.
Que les organisateurs soient félicités pour leur savoir faire et les participants remerciés pour leur concours.
Une bien belle soirée fort conviviale.

Concert Ggrégory TURPIN :

Époustouflant, voilà le superlatif représentatif de cet élément majeur que fut le concert donné par Grégory TURPIN ce 11 novembre 2017 en l'église de St Lary à 20h30 entouré de ses musiciens et techniciens.
C'est un peu plus de 200 personnes qui ont assisté à ce concert organisé par Les Amis de l'église, où l'on peut souligner l'organisation et le dévouement de cette association dynamique.
C'est donc avec le cœur mélancolique et un sourire jovial que fut offert le verre de l'amitié par le comité organisateur alors qu'au même moment l'artiste donnait quelques autographes et photographies à son plus fidèle public.
Comme d'habitude, les traditionnelles gourmandises et collations étaient de mise à la sortie du concert.
Une soirée riche en émotions, voilà ce que l'on pourra retenir de cette manifestation pour le plus grand bonheur de tous.

J'insiste sur le fait qu'il est important de me communiquer votre adresse mail à l'adresse fabrice.benetoux@wanadoo.fr afin d'être inscrit sur « *SAINT LARY INFO* « où vous pourrez y recevoir les agendas et actualitées relatifs à la vie de la commune.

NAISSANCES

PATRAC Bulle, Zinsi	26/02/2017
LACIRE Lylia	15/04/2017

MARIAGES

Florence, Cécile HEUGAS et Jean-Pierre BERGAMASCHI	22/04/2017
Bryan SIMPKINS et Patrick Louis, Djumbo GERMAIN	29/04/2017
Nathalie MORANVILLE et Philippe, Marius, Aristide DELADGE	14/10/2017

DECES

OUSSET Roger, Lucien	03/02/2017
OUSSET Clément, Siméon	07/02/2017
LAFFONT veuve DUBUC Yvonne	06/03/2017
COUJOU Yvette	06/09/2017
HUILLET épouse LAILLE Arlette	16/10/2017
BELLOC Hervée	19/11/2017

Compte rendu de la séance du 14 avril 2017

Secrétaire de la séance: Charles ACAP

Ordre du jour:

- Vote du compte de gestion 2016
- Vote du compte administratif 2016
- Affectation du résultat 2016
- Vote des taux d'imposition 2017
- Vote du budget 2017

- Souscription pour rénovation du clocher de l'Eglise
- Programmation Travaux 2017
- Point sur les ventes et locations
- Délibération relative aux indemnites des élus
- Agrément des pâtres pour la saison estivale 2017

- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif - saint lary (DE 2017 010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DUBUC Gérard
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par DUBUC Gérard après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 181.78			34.28	1 181.78	34.28
Opérations exercice	128 042.39	198 920.91	226 916.24	269 666.33	354 958.63	468 587.24
Total	129 224.17	198 920.91	226 916.24	269 700.61	356 140.41	468 621.52
Résultat de clôture		69 696.74		42 784.37		112 481.11
Restes à réaliser	1 700.00				1 700.00	
Total cumulé	1 700.00	69 696.74		42 784.37	1 700.00	112 481.11
Résultat définitif		67 996.74		42 784.37		110 781.11

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
Monsieur le Maire a quitté la salle au moment du vote.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus

Voté à l'unanimité

Affectation du résultat de fonctionnement - saint_lary (DE_2017_011)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 42 784.37

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	34.28
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	29 521.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	**42 750.09**
Résultat cumulé au 31/12/2016	**42 784.37**
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	**42 784.37**
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	42 784.37
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Voté à l'unanimité

Vote du compte de gestion - saint_lary (DE_2017_012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DUBUC Gérard

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Voté à l'unanimité

Agrement des pâtres pour la saison estivale 2017DE_2017_013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, au regard des rôles des pacages établis pour les groupements pastoraux de BARESTET, de l'ESTREMAILLE et du MOUSSAOU sur les territoires domaniaux de SAINT-LARY, accorde les agréments aux pâtres ci-après :

- Groupement de BARESTET : Monsieur BARATIAN Henri domicilié Les Iles Canaries (Espagne).
- Groupement de l'ESTREMAILLE : Monsieur RASPAUD Yves domicilié à Rouech 09800 SAINT-LARY
- Groupement de MOUSSAOU : Monsieur TOUGNE René domicilié à Rouech 09800 SAINT-LARY

L'Ampliation sera transmise aux services de l' Office National des Fôrets ainsi que les rôles des pacages correspondants.

Voté à l'unanimité

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2017 (DE_2017_014)

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2017 des 4 taxes directes locales (TH, TFB, TFNB et CFE).
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le coefficient de variation proportionnelle de **1.0199762 %** soit :

- **Taxe d'habitation:** **10.69 %**
- **Taxes foncière (bâti):** **6.92 %**
- **Taxe foncière (non bâti):** **42.99 %**
- **CFE:** **16.40 %**

Voté à l'unanimité

Indemnités des élus au 1er janvier 2017 (DE_2017_015)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal,
depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué en raison de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique (passé de 1015 à 1022) et de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6% au 1er février 2017.
Il y a nécessité d'une nouvelle délibération.

Vu la loi du 31 Mars 2015 n°2015-366 faisant obligation d'attribuer obligatoirement aux Maires des communes de moins de 1000 habitants l'indemnité de fonction maximale modifiée,
Vu les articles L.2123-20 à L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)
Vu l'article l.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonctions des mairies, adjoints et conseillers municipaux,
Vu la délibération du conseil municipal en date du

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,
Considérant que pour une commune de 134 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint ne peut dépasser 6.6%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints à compter du 1er janvier 2017 comme suit :

Maire	7% de l'indice brut terminal de la fonction publique
1er adjoint	3.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal
- **TRANSMETTRE** au représentant de l'ETat, le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux memebres du Conseil Municipal

Voté à l'unanimité

Informations

- Souscription pour rénovation du clocher de l'Eglise

Convention de souscription impliquant la commune, la Fondation du Patrimoine et l'Association "les Amis de l'Eglise de Saint-Lary".
Les devis des travaux sont de 30 000€

Voté à l'unanimité

- Programmation Travaux 2017

- Travaux de la chapelle du Bout du Pont : plancher terminé par des bénévoles, l'électricité est en cours et sera terminée fin Avril, la peinture est terminée.

- Consolidations des Murs : le Mur de Coume deVengue a été fait par l'employé communal et Mr ALBARET. Le mur du presbytère a été fait par bénévolat Mr ALBARET et par l'emploi communal Frédéric.

- Lampadaires du Courdet : 2 unités reçus. Ils seront mis en place sur un socle en béton entre la passerelle du Courdet et le restaurant.

- Amélioration de la voirie du Mériga et des Illous : des demandes de subventions ont été faites à la DETR et au FDAL.

- Réparation de la fissure sur le mur intérieur de l'Eglise, ce chantier a été donné à l'Entreprise DEDIEU.

- Remise en état des fenêtres de l'appartement du Haut de l'ancien Presbytère, devis proposé par l'entreprise BEUDIN, accordé.

- Ventes et Locations

Ecole d'Autrech : compromis de vente signé.
Les deux appartements de l'ancien Presbytère sont à remettre à la location après les travaux.

Location broyeur à végétaux communal

Il est proposé de louer le broyeur à végétaux soit la formule suivante : le broyeur + l'employé communal 120€ la demi-journée de 3h30.

Compte rendu de la séance du 16 juin 2017

Secrétaire de la séance: ACAP Charles

Ordre du jour:

- Délibérations :

- SDE 09 Modification des statuts
- Décision modificative
- Transfert des pouvoirs de police administrative spéciale au Président de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.
- Point sur les locations
- Point sur les travaux
- Informations sur l'Epicerie - Marbrière de Rouech
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (DE 2017 017)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège réuni le 7 avril 2017 en assemblée générale s'est prononcé favorablement pour modifier les statuts du SDE09.

La modification statutaire proposée concerne principalement :

* Acter le nouveau périmètre du Syndicat suite à l'adhésion de 17 communautés de communes. Les nouveaux EPCI issus de la fusion de plusieurs communautés de communes se trouvent implicitement adhérents au SDE09 au 1er janvier 2017.

*Acter le SDE 09 comme Syndicat mixte fermé à la carte en introduisant dans le cadre de compétence à la carte :

- la distribution publique de chaleur et de froid
- l'éclairage public travaux neufs et entretien dédié aux EPCI

* Préciser le cadre des activités annexes et complémentaires

* Acter la représentation des EPCI au Syndicat par un délégué

* Compléter l'article 10 qui évoque les recettes budgétaires du Syndicat au regard des modifications apportées notamment les fonds de concours.

Il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption des statuts.
Le Conseil Municipal, après en avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire décide

- **d'approuver** les modifications statutaires proposées et d'adopter les statuts joints à la présente délibération

DM 2017 001 Vote de crédits supplémentaires - saint lary (DE 2017 019)

Cette décision modification concerne les écritures de travaux en régie.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
231	Immobilisations corporelles en cours	-8000.00	
231 (040)	Immobilisations corporelles en cours	8000.00	
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE ADMINISTRATIVE SPECIALE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES

Les pouvoirs de police administrative spéciale sont transférés au Président de la communauté de communes, lorsque celle-ci est compétente dans 8 domaines :

Transfert automatique
- Assainissement
- Collecte des déchets
- Aires d'acceuil et terrains de passage des gens du voyage
- Circulation et stationnement dans le cadre de la compétence voirie
- Délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis
- Sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant de ruine.

Transfert volontaire :
- Manifestations culturelles et sportives organisés dans les établissements communautéaires
- Défense extérieure contre l'incendie

Ce transfert est automatique dès que la communauté de communes prend la compténce afférente et lors de chaque élection du Président.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal est d'accord excepté les compétences suivantes : la circulation et stationnement dans le cadre de la compétence voirie
et la Sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant de ruine.

POINT SUR LES LOCATIONS

- 2 appartements de l'ancien Presbytère sont libres. Il a été fait un constat- état des leiux par huissier de justice. Au vue de l'état des lieux (quelques dégâts), une remise en état est indispensable avant la location. Les locataires sont partis en laissant des impayés soit 369€ pour l'appartement du haut et 1903€ pour l'appartement du bas.

POINT SUR LES TRAVAUX

- Façades de la salle polyvalente et mairie :
Un devis a été signé pour la somme de 34 260€. Le montant des subventions est de 13 000€. Les travaux débuteront en septembre par l'entreprise PENEDO.

- Voirie:
Route des Illous en attente la décision sera prise en Automne.
Route de Mériga sera bétonné en partie, les travaux seront effectués en Juillet ainsi que les travaux à " Cour de Rouech". C'est travaux seront réalisés par l'employé communal soit des travaux en régies.
Evacutation de l'eau du Caraou du coup : ces travaux sont aà voir avec Christian MOLE pour le terrassements.
La Chapelle de notre dame du Bout du Pont: les travaux sont terminés.
Pont du CAou de Que : ce pont n'est pas communal
Wc Public: Monsieur BENETOUX bénévollement terminera le chantier avant Juillet.
Fluvial derrière l'Eglise : la commune doit relancer les propriétaires.
Relais TV de Coume de Vengue Monsieur BENETOUX (bénévolement) sera chargé de remettre en route le relais loursqu'il disjonctera.

INFORMATIONS SUR L'EPICERIE ET LA MABRIERE DE ROUECH

- L'épicerie recherche un repreneur. A faire savoir
- Marbrière de Rouech : la procédure administrative suit son cours. La Préfète est attente de l'avis de la DREAL concernant les espèces protégées.

QUESTIONS DIVERSES

- Entretien des espaces autour des maisons secondaires non entretenues par les propriétaires. Une " commission Environnement" va être crée.

- Intervention de l'Association " Protégeons la Haute Bellongue" qui propose des actions d'entretien des espaces (chemins, ruines...).

- Le 22 juillet aura lieu un repas pour les anciens de plus de 70 ans qui sont propriétaires sur la commune.

- Pour les élections législatives : Messieurs ALBARET, DUBUC, BENETOUX et ACAP garederont le bureau.

Compte rendu de la séance du 16 septembre 2017

Secrétaire de la séance: Charles ACAP

Présents :
Monsieur Gérard DUBUC, Monsieur Claude LAILLE, Monsieur Patrice ALBARET, Monsieur Fabrice BENETOUX, Monsieur Charles ACAP, Monsieur Alain ESTAQUE, Monsieur Didier OUSSET, Monsieur Alain BONZOM

Absents :
Madame Françoise SALZE

Réprésentés :
Monsieur Joël ESTAQUE par Monsieur Patrice ALBARET

Ordre du jour:

- Point sur les travaux prévus ou en cours
- Situation financière et emprunts- assurances de la commune
- Achat et cession de terrains communaux
- Avenant au Service Santé et sécurité de travail du C.D.G
- Point sur l'épicerie
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

TRAVAUX

- Bétonnage route Mériga et Cour de Rouech réalisé dans de bonnes conditions.

- Les travaux de la Route des Illous sont reportés au printemps en même temps que la rue du haut du village.

- La Route pour l'accès chez Mr Cauhape : prévoir 3 toupies de béton pour le printemps.(A débattre en prochain conseil Municipal).

- Rejointement des façades de la salle polyvalente et Mairie : début des travaux fin septembre pour une durée de 3 semaines.

- Vitrage des gîtes de l'ancien Presbytère : gîte du haut les travaux sont faits et le gîte du bas en cours pour la fin septembre.

- Travaux de la chapelle terminés. Inauguration le 17 septembre à 12h.

FINANCES COMMUNE

- Situation au 01/09/2017 en trésorerie 72 500€.

- Modification au budget primitif : 1027€ retiré de la ligne entretien, réparation, autres bâtiments vers Intérêts règlés à l'échéance. Voté à l'unanimité.

Vote de crédits supplémentaires - saint lary (DE_2017_023)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1027.00	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	-1027.00	
	TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

ACHAT CESSIONS TERRAINS COMMUNAUX

- Vente terrain à l'exploitant de la marberie : signé et réalisé
- Vente terrain à Mr ESTAQUE face de la bordure de la Bouigane : signé et réalisé

TRANSFERT COMPETENCES CCCP

-Transfert de 3 compétences :

* Eau
* Assainissement
* Maison service Public

Le transfert de ces 3 compétences à la CCCP est accepté et voté par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal sur la prise de nouvelles compétences optionnelles par la communauté de communes Couserans Pyrénées (DE_2017_024)

- Vu la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17 du CGCT relatif au transfert de compétence entre communes et communautés de communes.
- Vu l'arrêté préfectoral du 9 mars 2017, portant statuts de la communauté de communes Couserans Pyrénées
- Vu la délibération n° DEL-2017-156 du 7/09/2017 relative aux nouvelles compétences optionnelles

La délibération du Conseil Communautaire du 7 septembre 2017 porte prise de compétences :

- Création et gestion de Maisons de Service au Public d'intérêt communautaire et définition des obligations de service public y afférent (vote n° 1)
- Assainissement (vote n°2)
- Eau (vote n°3)

Cette délibération a été notifiée à la commune le 13 septembre 2017.
Il est aujourd'hui nécessaire de délibérer sur cette prise de compétences nouvelles, car la commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. Pour rappel, l'absence de délibération vaut approbation.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et après examen de la délibération du Conseil Communautaire :

Le Conseil après en avoir délibéré, se prononce :

- **vote n° 1 : Création et gestion de Maisons de Service au Public d'intérêt communautaire et définition des obligations de service public y afférent**

le conseil municipal a décidé

Votes pour :	**9**
Votes contre :	0
Abstention :	0

vote n° 2 : Assainissement
le conseil municipal a décidé

Votes pour :	**9**
Votes contre :	0
Abstention :	0

- **vote n° 3 : Eau**

le conseil municipal a décidé

Votes pour :	**9**
Votes contre :	0
Abstention :	0

Et autorise le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

DIVERS

- Election d'un délégué à l'élaboration du Plan Climat Air Energie pour le territoire du Couserans pour la Communauté des Communes Couserans-Pyrénées : Mme SALZE Françoise et suppléant Mr ESTAQUE Alain

- Permanence de la Perception à Castillon à la mairie de Castillon le mardi, mercredi et jeudi de 10h à 12h.

- Epicerie du village est à vendre. Recherche un acheteur.

- Souscritpion publique pour la rénovation du Clocher est lancée par courrier.Incidence fiscale pour les dons effectués avant le 31 Décembre 2017

- Avenant à la convention d'adhésion au service sécurité au travail du CDG et signature de la convention. Avis Favorable

C ompte rendu de la séance du 08 décembre 2017

Secrétaire de la séance:
Charles ACAP
Présents : Gérard DUBUC, Claude LAILLE, Patrice ALBARET, Françoise SALZE, Fabrice BENETOUX, Charles ACAP, Alain ESTAQUE, Didier OUSSET, Joël ESTAQUE, Alain BONZOM
Représentés : 0
Absents : 0

Ordre du jour:

- Demande de subventions DETR & FDAL 2018
- Points sur les travaux réalisés
- Locations communales et situation des emprunts
- SDE 09 Effacement des fils aériens 2 ème tranche
- Indemnités du comptable public
- Délibération pisciculture
- Motion SMDEA
- Communication fin d'année
- Questions diverses

TRAVAUX:

- Travaux façade de la mairie et de l'ancienne école terminés. Bon travail.

-Route des Illous à faire en 2018 afin de ne pas perdre la subvention

- Construction d'un hangar sur l'ancienne carrière (7 255€ HT). Une demande de subention pour l'année 2018 sera faite.

- Rénovation du clocher de l'Eglise : une demande d'aides DETR et de la Région sera faite pour une réalisation des travaux en 2018 si possible (28 157€ HT). Si possible y inclure la façade ouest de la mairie (5 356€ HT) pour la demande de subvention.

- Travaux de raccordement pluvial autour de l'Eglise (1 803.60€) sera réalisé dès que l'entreprise DEDIEU sera disponible.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE :

La souscription publique concernant la restauration du clocher de l'Eglise devrait être proche de 10 000€, elle est toujours en cours.

LOCATIONS :

- F5 à jour des loyers
- F3 reste les loyers de septembre, octobre et novembre à encaisser
- Ecole des Bantines reste les loyers de septembre, octobre et novembre à encaisser.
- Ancien Presbytère les deux appartements sont loués à compter de février 2018, jusqu'à fin janvier les locataires effectueront les travaux qui s'imposent dans ces appartements pour une remise en état.

Faire un courrier de relance pour les impayés du F3 et l'école des Bantines

EMPRUNTS :

Renégocier les emprunts en cours ne parait pas judicieux, au vu de l'échéance proche des emprunts Route d'Anos (2018) et embellissement du village (2020). Les taux pour emprunts tracteur et logements sociaux sont proches des taux du marché.

SDE09 :

Effacement des fils aériens (2eme tranche) : Coût pris en charge par le Syndicat Départemental Energies de l'Ariège. Coût pour la commune = neutre 0.

INDEMNITES DU COMPTABLE PUBLIC

Mme la Comptable à Saint-Girons percevra une indemnité de 121.54€

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l' Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE

- de deander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministérile du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à SUTRA Eliane, Receveur municipal.

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 à compter de l'année 2018.

Résultat du vote : Adoptée

DELIBERATION PISCICULTURE :

La "digue" (chute d'eau) libre écoulement des eaux existait avant à la création de la pisciculture.
Le Conseil Municipal s'oppose à sa destruction.

Le Conseil Municipal a été informé, via le Président de l' AAPPMA de Castillon, suivi d'une lettre réponse du Maire en date du 10 novembre 2017 d'une procédure de régularisation concernant la pisciculture aval situé à l'entrée Est de la Commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal :

- Constate que la digue située à cet endroit est bien antérieure à la création de la pisciculture et présente un caractère patrimonial certain.

- Que cette digue visible de la RD 618 à caractère touristique, s'intègre parfaitement dans son environnement.

- Qu'elle joue un rôle depuis sa création de régulation et d'étalement des forces et des courants des eaux et que un libre écoulement des eaux est susceptible de mettre à mal les murs en pierre et ouvrages situés en aval immédiat de cet ouvrage.

- Demande en conséquence que cette digue séculaire demeure en l'état. Résultat du vote : Unanimité

MOTION SMDEA :

L'Assemblée Générale du syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège exprime sa très grnade inquiétude, quant au désengagement de l'Etat du financement de certaines politiques nationales qui sont de sa responsabilité, comme les parcs nationaux, la biodiversité ou l'office national de la chasse.

Elle rappelle que les crédits de l'Agence de l'Eau sont financés essentiellment par les factures des usagers qui attendent, en retour, une participation aux investissements.

Elle considère que la réduction des budgets de l'Agence de l'Eau et les prélèvements de 66 Millions d'€, soit 20% du budget global de l'Agence constituent un véritable détournement du principe " l'eau paye l'eau". 38 Millions d'euros sont prélevés pour financer des organismes d'Etat, tels que les parcs nationaux, la biodiversité et l'office national de la chasse.

Ces prélèvements conséquents vont se traduire par une réduction des subventions concernant les programmes d'investissement de l'eau et de l'assainissement, et entraineront en conséquence une augmentation des tarifs payés par les usagers.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

- APPROUVE cette motion.
- AUTORISE Monsieur le Président à la transmettre à Madame la Préfète.

Résultat du vote : Adoptée

TRAVAUX EN REGIE :

Les travaux en régie s'élèvent à 8 961.00€

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'état récapitulatif des travaux en régie effectués durant l'année 2017.

- Pour la réfection de la route Coume de Vengue et le mur du presbytère, le total des factures s'élève à 156.85€ soit 188.22€ TTC.

- Pour la réfection des routes, le montant total des factures s'élève à 5 090.70 € HT soit 6 108.84 € TTC.

- Pour la réfection de la Chapelle, le montant total des factures est de 1 321. 75€ HT soit 1 586.10€ TTC.

- Pour la rénovation de la bibliothèque, le montant total des factures s'élève à 36.54€ soit 43.85€ TTC.

- Pour la réfection WC public, le montant total des factures est de 154.11€ soit 184.94€ TTC.

La totalité des factures pour les différentes opérations représente un coût total 6 759.65€ HT soit 8 111.95€ TTC.

La Main d'oeuvre de l'employé communal est de 40 heures pour les 5 opérations.

Le détail du temps de travail pour chaque opération est le suivant:

- Réfection de la route Coume de Vengue et le mur du presbytère: 10 heures
- Réfection des routes : 10 heures
- Réfection de la Chapelle : 8 heures.
- Rénovation de la bibliothèque : 2 heures
- Réfection WC public : 10 heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide les travaux en Régie pour l'année 2017

  * Réfection de la route Coume de Vengue et le mur du presbytère pour 188.22€ TTC et 10 heures de travail
  * Réfection des routes pour 6 108.84€ TTC et 10 heures de travail
  * Réfection de la Chapelle pour 1 586.10€ TTC et 8 heures de travail
  * Rénovation de la bibliothèque pour 43.85€ TTC et 2 heures de travail
  * Réfection WC public pour 184.94€ TTC et 10 heures de travail

Résultat du vote : Adoptée

BULLETIN DE FIN D'ANNEE :

Le bulletin de fin d'année sera rédigé et lisible sur Internet. Sur demande à la mairie les jours d'ouverture lundi et vendredi de 8h30 à 13h, l'exemplaire papier sera délivré gratuitement.

VOEUX DU MAIRE :

Samedi 6 Janvier 18h à la Salle Polyvalente

INTERNET :

La fibre arrive au village et augmente considérablement le débit internet aux particuliers, ces derniers doivent contacter leur fournisseur pour une mise à jour de leur ordinateur ou de la livebox.

INFO :

Nouvelle association en cours " TRAIL CALABASSE" pour un trail prévu en Octobre
Le 22 juillet 2018 aura lieu le Trail des 3 pics - Trail du Cagire.
L' Association " Protégeons la Haute Bellongue" a été reçue en Mairie le 23 décembre dernier, à sa demande.